

Bruxelles, le 14 mai 2019
(OR. en)

9283/19

ECOFIN 490
POLGEN 99
COMPET 403
RECH 263
ENER 269
TRANS 334
ENV 483
EDUC 245
SOC 360
EMPL 271
EF 192
AGRI 257
TELECOM 223
UEM 144

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	8511/19
Objet:	Rapport spécial n° 3/2019 de la Cour des comptes européenne intitulé "Fonds européen pour les investissements stratégiques: des mesures s'imposent pour en faire un véritable succès" - Conclusions du Conseil (13 mai 2019)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 03/2019 de la Cour des comptes européenne intitulé "Fonds européen pour les investissements stratégiques: des mesures s'imposent pour en faire un véritable succès", adoptées par le Conseil des affaires étrangères lors de sa 3688^e session tenue le 13 mai 2019.

CONCLUSIONS DU CONSEIL

sur le

**rapport spécial n° 03/2019 de la Cour des comptes européenne intitulé
"Fonds européen pour les investissements stratégiques: des mesures s'imposent pour en faire
un véritable succès"**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE:

1. ACCUEILLE AVEC INTÉRÊT le rapport spécial n° 3/2019 de la Cour des comptes européenne intitulé "Fonds européen pour les investissements stratégiques: des mesures s'imposent pour en faire un véritable succès";
2. PREND NOTE des conclusions de la Cour et ACCUEILLE AVEC INTÉRÊT les recommandations que celle-ci formule;
3. NOTE que l'audit a porté sur les opérations du Fonds européen pour les investissements stratégiques (ci-après "l'EFSI") depuis 2015 jusqu'à juillet 2018 et qu'il a été axé principalement sur le volet "infrastructures et innovation" (EFSI 1)
4. CONSTATE AVEC SATISFACTION que l'EFSI a permis d'encourager des investissements supplémentaires conséquents au sein de l'UE, de remédier aux défaillances du marché ou à des situations d'investissement non optimales et de contribuer à réduire les déficits d'investissement dans l'Union, mais CONVIENT avec la Cour des comptes que des améliorations sensibles demeurent nécessaires dans certains domaines;
5. SOULIGNE que les projets soutenus par l'EFSI devraient être porteurs d'additionnalité et qu'il faut éviter les effets d'éviction, en particulier lorsque les conditions du marché sont plus favorables; CONVIENT qu'il y a lieu de mieux apprécier si des projets de l'EFSI auraient pu être financés à partir d'autres sources;
6. SOULIGNE que la nature de l'EFSI, qui soutient des projets en fonction de la demande, constitue la clé de voûte de son succès, tout en CONVENANT qu'il faudrait améliorer la répartition géographique des investissements soutenus, notamment dans les États membres qui n'ont pas de marchés financiers développés et des banques et des institutions nationales de développement bien établies, en particulier en s'attaquant aux causes profondes de la répartition géographique qui a été constatée;

7. CONVIENT qu'il y a lieu d'encourager la complémentarité entre les instruments financiers de l'UE et ses garanties budgétaires;
8. CONVIENT que les travaux concernant la méthode de calcul et les modalités de communication des informations permettant d'estimer les investissements mobilisés doivent se poursuivre et SOULIGNE l'importance d'évaluer de manière précise l'impact de l'EFSI;
9. CONSTATE AVEC SATISFACTION que la Commission et la Banque européenne d'investissement (ci-après "la BEI") sont d'accord avec les recommandations de la Cour des comptes et qu'elles ont déjà pris des mesures en vue de leur mise en œuvre, et NOTE que deux recommandations ont déjà été mises en œuvre et qu'il a été donné suite à une autre;
10. SOULIGNE que bon nombre des préoccupations exprimées ont déjà été prises en compte dans la révision de l'EFSI et, en particulier, dans le règlement InvestEU;
11. SOULIGNE que la Commission, la BEI et les futurs partenaires de la mise en œuvre du programme InvestEU devront veiller à la mise en œuvre appropriée de ces recommandations;
12. ESTIME que la mise en œuvre de ces recommandations apportera, notamment, une valeur ajoutée élevée pour les investissements soutenus, qu'elle améliorera la répartition géographique, qu'elle limitera la répétition des efforts et qu'elle encouragera les synergies entre les différents instruments;
13. ATTEND AVEC INTÉRÊT les mises à jour annuelles réalisées par la Cour concernant la mise en œuvre des recommandations, ainsi que le prochain rapport sur la mise en œuvre de l'EFSI.
